

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 27, supprimer les mots :

« ou l'autre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel